



Malade? Utilisez dorénavant le nouveau formulaire A111!

Source: NA - Human Resources 16/02/2012

Information importante : une nouvelle version du formulaire A111 "Certificat d'incapacité de travail" est disponible. À première vue, pas grand-chose ne semble avoir changé mais il y a tout de même une modification importante. C'est pourquoi tous les agents du Groupe SNCB doivent à présent utiliser le nouveau formulaire.

Pourquoi le formulaire a-t-il changé ?

Sur l'ancien formulaire, le cachet et la signature du médecin se trouvaient près de la date à laquelle le formulaire est complété, c'est-à-dire dans la partie inférieure du formulaire (avec volet à rabattre et à coller). Vu que cette partie contient également des données médicales confidentielles que les agents administratifs n'ont pas à connaître, le contrôle purement administratif du formulaire en était retardé. Le formulaire a donc été adapté pour en permettre un traitement plus rationnel.

Où trouvez-vous les nouveaux formulaires ?

Vous ne pouvez pas imprimer vous-même le formulaire A111 du site IntraWeb de H-HR car, comme expliqué ci-dessus, il comporte un volet à rabattre avec une languette recouverte de colle non apparente pour cacher les données médicales. Vous devez donc le demander à votre chef immédiat ou auprès de votre bureau local du personnel (BLP).

Si vous ne disposez pas encore du nouveau formulaire dans les semaines à venir, vous pouvez bien entendu continuer à utiliser temporairement l'ancienne version.

Quelle est la tâche des BLP et chefs immédiats ?

Les chefs immédiats et bureaux locaux du personnel (BLP) doivent disposer d'un stock suffisant de nouveaux formulaires A111, qu'ils commandent comme d'habitude selon leurs besoins. Ils doivent également veiller à ce que tous les agents dont ils sont responsables- utilisent dorénavant le nouveau formulaire A111. Pour ce faire, ils tiennent aussi les exemplaires nécessaires de ce formulaire à la disposition de leurs agents.

Que faire de votre "vieux" stock ?

Tous les agents (bureaux "appui logistique", BLP, chefs immédiats...) doivent détruire les anciens formulaires dès que les nouveaux seront en stock.

Seuls les formulaires A111 correctement remplis sont valables !

Nous vous rappelons que le formulaire A111 doit toujours être entièrement et correctement rempli. Vous complétez la partie supérieure au préalable (avant la visite du médecin) ; les autres rubriques sont complétées par votre médecin traitant (au moment même de la visite).